

QUESTION 45

→ **Dans les cas particuliers où, en fin de journée, certains dispositifs médicaux n'ont pas été traités, quelle procédure appliquez-vous ?**

Justification de la question

Les substances biologiques ne doivent pas sécher sur les dispositifs médicaux avant d'être trempés.

Explications et moyens pratiques

La phase de pré-désinfection a pour objectifs de :

- Réduire la population microbienne initiale
- Protéger le personnel lors des manipulations d'instruments
- Éviter la contamination de l'environnement
- Éviter le séchage des souillures
- Faciliter le déroulement des étapes ultérieures de nettoyage.

Si les dispositifs souillés sont simplement plongés dans de l'eau, tous les objectifs de l'étape de pré-désinfection, sauf celle consistant à éviter le séchage des souillures, sont compromis. Si les souillures sèchent, toutes les étapes de la chaîne de stérilisation seront plus longues et délicates. Dans ces conditions, le succès de la stérilisation n'est pas assuré.

Laisser tremper toute la nuit les dispositifs médicaux souillés dans le bac de pré-désinfection. Dans ces conditions, les instruments risquent de voir leur état de surface s'altérer à cause de traces de corrosion.

Bon à savoir / Astuces

Le trempage durant une longue période risque de corroder les instruments. Certains produits sont conçus pour ne pas endommager les surfaces métalliques même après un long temps de contact (présence d'inhibiteurs de corrosion).

Une méthode moins agressive pour les instruments consiste à les laisser tremper 15 minutes dans une solution de pré-désinfection, puis de les laisser dans un bac d'eau (faiblement minéralisée) toute la nuit et de redémarrer un traitement complet au niveau de la pré-désinfection le lendemain afin de réaliser le protocole de la chaîne de stérilisation sans interruption.

L'utilisation d'un laveur désinfecteur permet le traitement des DM en dehors des heures d'ouverture du cabinet.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES / SITES INTÉRESSANTS

Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie. Ministère de la santé, DGS, juillet 2006

ADF, Procédures de stérilisation et d'hygiène environnementale, 2007

ADF, Evaluation des risques professionnels en cabinet dentaire, 2008, réédition 2013

ADF, Liste positive des produits désinfectants dentaires, 2009